



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

SIVOS VILLERS-BUZON / POUILLEY-FRANÇAIS



I – Le Sivos de Villers-Buzon :

- 1.1. Historique et présentation
- 1.2. Les compétences du Sivos

II – Les écoles du territoire :

- 2.1. Implantation géographique
- 2.2. Effectifs scolarisés de l'année encours
- 2.3. Le projet d'école
- 2.4. Objectifs communs école / périscolaire

III – Le centre de loisirs périscolaire :

- 3.1. Historique sur le territoire
- 3.2. Association Francas du Doubs, valeurs et Projet Educatif
- 3.3. Le projet pédagogique du centre de loisirs
- 3.4. La communication en direction des familles
- 3.5. Exemple d'activités proposées dans le cadre des TAP

IV – Le contrat Enfance Jeunesse, un partenariat avec la CAF du Doubs.

V – La réforme des rythmes scolaires :

- 5.1. Cadre réglementaire,
- 5.2. Contraintes du territoire
- 5.3. Principes et valeurs défendues

VI – Mobiliser les acteurs locaux sur le territoire :

VII – Coordination du projet éducatif du territoire :

- 7.1. Type de coordination
- 7.2. Composition du comité de pilotage
- 7.3. Pilotage envisagé
- 7.4. Proposition d'une démarche d'évaluation
- 7.5. Durée du PEDT

Annexes

- Organisation- horaires – plaquettes d'informations aux familles
- Règlement intérieur du périscolaire
- Contenu du programme éducatif périscolaire

I – Le SIVOS DE VILLERS-BUZON :

1.1 : Le Sivos de Villers-Buzon : historique et présentation

De manière à élargir la réflexion et engager la participation du plus grand nombre, les élus du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Villers-Buzon ont souhaité mettre en place en septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires.

Historique du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) qui a géré le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) suivi de l'école Intercommunale des 4 villages.

Nos communes ont longtemps été avec des classes avec tous les niveaux de primaire et par souci d'améliorer l'éducation de nos enfants, et les communes de Mazerolles-Le-Salin, Pouilley-Français, Vaux-Les-Prés et Villers-Buzon ont décidé de s'unir pour créer un RPI et avoir ainsi des classes à seulement 1 ou 2 niveaux.

La maternelle installée dans un préfabriqué à Villers-Buzon, le CP à Vaux-Les-Prés, CE1 et une partie du CE2 à Mazerolles le Salin et l'autre partie du CE2, CM1 et CM2 à Pouilley-Français.

Le préfabriqué de l'école de Villers Buzon devenant vétuste, la décision de construire une nouvelle école a germé mais il fallait de nouveaux statuts pour monter le financement. Le SIVOS a donc été créé en 1990 pour la construction du bâtiment de l'école maternelle dans les conditions suivante 50% à la charge de Villers-Buzon et les 50 % restant à la charge de Pouilley-Français, Vaux-les-Prés et Villers-Buzon (au prorata de la population de chaque commune) et la cour a été financée par Villers-Buzon (chaque commune ayant une cour à entretenir). Pour le mobilier, Mazerolles-Le-Salin a participé financièrement et les 3 autres communes ont financées le reste avec la même répartition que pour le bâtiment scolaire.

1.2 Les compétences du SIVOS à sa création :

- Les fournitures scolaires
- La gestion des personnels : ATSEM, secrétaire.
- L'arbre de Noël
- La gestion et le fonctionnement de l'école maternelle de Villers-Buzon.
- Les voyages de fin d'année

Mise en place d'un accueil périscolaire :

En 1997 la création de l'accueil du matin et du soir et de la restauration scolaire a offert à tous les enfants scolarisés la possibilité de participer au centre de loisirs périscolaire. Nous avons rencontré plusieurs fois les Francas, et les parents, avant de finaliser notre contrat et de le signer avec nos partenaires : CAF, Francas. Après études les deux activités sont réalisées dans deux lieux : la restauration scolaire dans la Maison pour tous de Pouilley-Français (travaux réalisés par la commune de Pouilley-Français) à proximité de l'école, et le centre de loisirs périscolaire dans l'école de Villers-Buzon.

Salle de motricité :

En 2005 afin de mieux répartir les effectifs scolaires, il est décidé d'aménager le préau de l'école de Vaux-Les-Prés en salle de motricité, et elle sera gérée par le SIVOS (travaux financés au prorata des habitants des 4 communes).

CAF :

Le Contrat Enfance, le Contrat Temps Libre signé avec la CAF sont regroupés en un Contrat Enfance Jeunesse, signé en 2008 pour une durée de 4 ans. Il est renouvelé en 2015.

Transport scolaire :

Depuis la rentrée 2009, le financement du transport scolaire est pour moitié pris en charge par les communes et pour moitié par les familles des enfants scolarisés et titulaires d'une carte de bus au 15 octobre de l'année précédente.

Ecole Intercommunale des 4 villages :

En juillet 2013 le RPI devient l'Ecole Intercommunale des 4 Villages, avec une seule directrice.

Statuts :

La révision des statuts du SIVOS entre 2004 et 2010, suite à de nombreuses réunions avec les membres élus a donné lieu à quelques modifications importantes. Aujourd'hui, les compétences du SIVOS se sont élargies :

- Les fournitures scolaires
- La gestion des personnels (ATSEM, secrétaire)
- L'arbre de Noël
- Classes de maternelle : fonctionnement et investissement (40% Villers-Buzon et 60% SIVOS : 50% de la population de chaque commune et 50% au prorata du nombre d'élèves scolarisés au 15 octobre de l'année précédente)
- Les voyages de fin d'année scolaire
- La gestion et le financement du périscolaire et de l'extrascolaire
- Les frais de fonctionnement des classes de primaire (au prorata des enfants scolarisés, des 4 communes, présents le 15 octobre l'année précédente).
- Les frais d'affranchissement du psychologue scolaire
- L'organisation du transport scolaire et des accompagnatrices
- Les assurances
- Les dérogations scolaires
- Le mobilier scolaire
- Le matériel informatique et les consommables
- Les photocopieurs
- Téléphone, internet
- Les frais d'affranchissement du courrier
- La gestion des produits d'entretien (commandes centralisées des produits)

Le SIVOS est constitué de 4 communes à caractère rural, elles sont situées dans la grande périphérie de Besançon, dans le département du Doubs, région de Franche-Comté.



MAZEROLLES LE SALIN, commune limitrophe de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, abrite 210 mazerollais sur 420 ha.

Les terres du village sont tournées pour moitié vers l'agriculture biologique avec la fabrication du Fromagerolles, la floriculture et pour l'autre moitié vers l'agriculture raisonnée.



POUILLEY-FRANÇAIS, dans la Communauté de Communes du Val Saint Vitois, le plus gros bourg des quatre communes avec ses 850 francs-pouillais sur 608 ha. Dans la commune, 14 artisans ou entreprises sont présentes. Elle est connue aussi pour la Foire aux Saveurs d'automne, manifestation à renommée régionale, qui a lieu tous les ans.



VAUX-LES-PRES, commune de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, avec ses 365 vauliers, sur 514 ha.

L'autoroute traverse la commune et la zone « le parc de l'échange » est en plein essor démographique et économique.



VILLERS-BUZON, commune de la Communauté de Communes du Val Saint-Vitois, compte 260 villers-buzonnais sur 350 ha.

Plutôt rurale, sa population a subi une forte augmentation avant l'an 2000 grâce à sa liaison rapide avec le pôle économique de l'Ouest bisontin en plein essor.

II - Les classes du territoire :

2.1. Implantation géographique :

L'Ecole intercommunale des 4 villages comporte sept classes (trois maternelles et quatre élémentaires) réparties sur l'ensemble des quatre communes.

Elle se situe à l'ouest de Besançon (moyenne 13 km de Besançon) avec depuis cette année, l'ensemble du périscolaire situé sur un seul et même lieu : Pouilley-Français.



Centre de loisirs périscolaire
de Pouilley-Français

2.2. Les effectifs scolarisés de l'année en cours :

L'école intercommunale des 4 villages comporte actuellement sept classes : trois maternelles et quatre élémentaires. Les enfants sont scolarisés à partir de 3 ans et ils ont donc entre trois et onze ans. Ils habitent dans les quatre communes concernées.

Nombre total d'enfants : 173

1 Effectif enfants scolarisés par commune en septembre 2014

Ecole	Classe	Enfants de				Total
		Pouilley Français	Vaux les Prés	Villers-Buzon	Mazerolles	
Villers-Buzon	PS	11	8	2	2	23
	MS	10	5	2	3	20
Vaux les Prés	GS	15	3	3	3	24
Mazerolles	CP	19	2	2	3	26
Pouilley Français	CE1	17	5	1	4	27
	CE2/CM1	18	2	2	5	27
	CM1/CM2	12	4	5	5	26
Total		102	29	17	25	173
Ecart par rapport à l'année précédente		0	+13	-2	+2	+13

2.3 Le projet d'école :

Le projet d'école, reconduit pour cette année scolaire 2014-2015, porte sur la compréhension de la consigne orale et écrite. Pour l'année scolaire 2015-2016, celui-ci arrivant à échéance, un nouveau projet d'école sera très certainement rédigé. En fonction du thème retenu, il faudra envisager d'échanger sur le nouveau projet d'école avec les intervenants du périscolaire, les enseignants et le comité de pilotage du PEDT.

2.4. Objectifs communs périscolaire/école :

L'école en partenariat avec les familles, les intervenants du périscolaire a un rôle éducatif, d'encadrement auprès des enfants et d'apprentissage de règles. Pour une meilleure réussite de tous, ces objectifs doivent être partagés.

1. Garantir la continuité éducative :

Les règles de vie de l'école doivent être également respectées lors des temps périscolaires. Le respect des autres enfants, des adultes, le respect du matériel, des locaux, pouvoir respecter une organisation proposée sont des valeurs exigées tout au long de la scolarité des enfants. Par conséquent, une continuité sur le temps périscolaire doit être mise en place pour que les enfants en comprennent toute l'importance.

2. Garantir une cohérence :

L'école a de nombreux objectifs pédagogiques dans tous les domaines proposés. Pour respecter le rythme des enfants, leur fatigue intellectuelle, leur concentration, l'équipe pédagogique a transformé ses emplois du temps en intercalant des temps d'activités calmes et des situations d'apprentissages à sollicitations importantes. La gestion du temps prend en compte les besoins et les spécificités de chaque classe d'âge : les journées sont cadrées par des emplois du temps précis, connus de tous et sécurisants.

Pour le bien-être des enfants et pour éviter une déstabilisation, il semblerait judicieux que les temps du périscolaire fonctionnent sur une trame semblable : avoir un calendrier et une organisation précise des temps impartis. (Accueil, repos des petits, activités, temps calmes, ludiques...)

3. Garantir la complémentarité :

L'école est un lieu d'apprentissages or on sait que tout apprentissage provoque une déstabilisation cognitive et affective. Par différentes techniques, les enseignants essaient de diminuer le stress apporté par certaines situations.

Les activités des temps du périscolaire, conçues par des animateurs, sont généralement plus axées sur des activités de découverte, de partage, d'échanges, de jeux... propices à la détente.

III – Le centre de loisirs périscolaire

3.1. Historique sur le territoire :

Depuis la rentrée 2014/2015 les locaux du centre de loisirs périscolaire sont basés à Pouilley-Français, dans une salle adaptée à l'accueil des enfants pour les temps d'accueils matins et soirs.

La restauration scolaire accueille les enfants dans la maison pour tous de Pouilley-Français, située en contrebas du périscolaire et à côté des classes.

Le public visé pour l'ensemble des temps périscolaires (pause méridienne, accueil pré et post scolaire, ainsi que les TAP) est celui des enfants de trois à onze ans, qui sont scolarisés dans une des classes des quatre communes.

Activités extrascolaires :

De nombreuses activités sont organisées avec le RPI de Mercey Le Grand (Cottier, Etrabonne Mercey-Le-Grand) et le SIVOS des Vergers (Berthelange, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Ferrières-Les-Bois) et SIVOS de Villers Buzon (Mazerolles-Le-Salin, Pouilley-Français, Villers-Buzon, Vaux-Les-Prés) sur le site de Ferrières-Les-Bois. Ces activités sont sous contrat enfance jeunesse avec la CAF (CEJ).

PERIODE ET HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil de loisirs est ouvert uniquement en périscolaire, du lundi au vendredi pour les enfants scolarisés et selon les horaires suivants :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire du matin	7h35-8h35	7h35-8h35	7h35-8h35	7h35-8h35	7h35-8h35
Restauration scolaire	11h45 -13h35	11h45 -13h35		11h45 -13h35	11h45 -13h30
Temps d'Activités Périscolaires					13h30-16h30
Accueil périscolaire du soir	16h45-18h30	16h45-18h30		16h45-18h30	16h30-18h30

Période et horaire des classes dans les différents villages de l'école intercommunale.

1. Horaires :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Pouilley-Français	8h45-11h45 13h45-16h45	8h45-11h45 13h45-16h45	8h45-11h45	8h45-11h45 13h45-16h45	8h45-11h45
Mazerolles-le-Salin	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30	8h30-11h30 13h30-16h30	8h30-11h30
Vaux-les-Prés	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35
Villers-Buzon	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35	8h35-11h35 13h35-16h35	8h35-11h35

Les APC auront lieu les mercredis matins et les vendredis matins (début ou fin de matinée en fonction du cycle de l'enfant)

Accueil périscolaire des TAP : le Vendredi 13h30 à 16h30 :

Lors des activités du TAP les enfants inscrits sont pris en charge par l'équipe d'animation le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Durant ce temps, les enfants bénéficient d'activités artistiques, ludiques ou sportives. Pour ces activités, une équipe de 5 personnes intervient.

3.2. Les Francas, mouvement d'Education Populaire :

L'association des Francas du Doubs, est adhérente à la Fédération Nationale : Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, et de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative.

Une association créée en 1944 :

Depuis 1944, les Francas rassemblent des hommes et des femmes préoccupés d'émancipation sociale pour les enfants et les jeunes, défricheurs de nouveaux champs d'activités et souvent précurseurs. Nombre de concepts nés de la réflexion de l'action des Francas ont été développés depuis par les Pouvoirs publics, voire le secteur marchand : patronages laïques, activités périscolaires, centres aérés, CLAE, puis centres de loisirs, projet éducatif local...

Les Francas ont intensifié depuis 1994, leur action en faveur du développement de l'action éducative locale : projet local pour l'enfance, accueil éducatif, réseaux locaux pour l'enfance, agences locales enfance-jeunesse.

Une Fédération laïque et indépendante :

Les Francas sont une fédération nationale laïque de structures d'activités dont la vocation est indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité, qui au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre pour un respect mutuel. Leur expertise éducative, déclinée à l'échelon local, est confortée par la dynamique d'un mouvement d'Education Populaire. Ce mouvement rassemble tous ceux qui, en matière d'éducation, veulent faire émerger des idées nouvelles et stimulantes pour le développement de la cité.

Un mouvement fondé sur des valeurs humanistes, porté par une ambition éducative :

Les Francas sont rassemblés autour de valeurs – humanisme, liberté, égalité, solidarité, laïcité, paix –, véritables repères de sens pour agir dans la société, qu'ils "mettent en vie" chaque jour dans leur action éducative, avec pour objectif de faire accéder les enfants et les jeunes à une citoyenneté active. L'éducation est conçue à la fois comme un projet favorisant la réussite scolaire et l'insertion volontaire dans la société. Ce qui suppose notamment de garantir la diversité et la qualité des loisirs éducatifs pour développer un service public de proximité : crèches, centres de loisirs, multi-accueils, clubs de jeunes, etc. Une autre dimension essentielle du projet est de valoriser la diversité des cultures au service du "vivre ensemble".

www.francas.asso.fr

Activité extrascolaire :

Dans le cadre d'un partenariat engagé avec le RPI de Mercey Le Grand et le SIVOS des Vergers et le SIVOS de Villers Buzon sur le site de Ferrières-Les-Bois, les collectivités s'associent pour organiser avec les Francas du Doubs un centre de loisirs extrascolaire sur la commune de Ferrières-Les-Bois pour les périodes suivantes :

- Hiver : 5 jours
- Printemps : 5 jours
- Eté : 20 jours (3 semaines en juillet et la dernière semaine d'août)
- Automne : 5 jours

Ces activités extrascolaires sont intégrées au Contrat Enfance Jeunesse de la CAF.

Ces activités mutualisées permettent un accès au centre de loisirs pour l'ensemble des enfants et des familles avec une politique tarifaire adaptée.

Public accueillis :

Les enfants scolarisés des communes de Mazerolles-Le-Salin, Pouilley-Français, Vaux-les-Prés, Villers-Buzon ont accès au centre de loisirs périscolaire.

Répartition géographique des enfants :

Communes	Nombre d'enfants inscrits	En pourcentage
Pouilley-Français	74	69.16%
Villers-Buzon	13	12.15%
Vaux les Prés	14	13.08%
Mazerolles le Salin	6	5.61%

3.3. Le projet pédagogique du centre de loisirs :

Pour mener à bien son action, le centre de loisirs élabore chaque année un projet pédagogique, autour d'une thématique. L'année scolaire 2014-2015 abordait le projet suivant :

« Accroche-toi mappemonde »

Pour les enfants des temps nouveaux, restera-t-il un chant d'oiseau ? (Jean Ferrat)

Autrement dit : dans quel état laisserons-nous notre planète à nos enfants ?
Penser à l'environnement, être acteur et actif dans la protection de notre planète,

Il répond à des objectifs :

- Favoriser la cohésion du groupe dans l'approfondissement des connaissances sur le développement durable et l'environnement
- Favoriser l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant,
- Développer et valoriser des actions éducatives en fonction de la thématique abordée,
- Favoriser le vivre ensemble en collectivité,
- Accompagner les enfants en étant acteurs de leurs projets,
- Permettre aux enfants de découvrir et de pratiquer des activités en centre de loisirs.

- Permettre aux enfants de transmettre leur expérience à l'extérieur du centre de loisirs.

3.4 La communication en direction des familles :

Les familles sont informées via des courriers et courriels, des informations sur les sites internet des 4 communes et des affiches.

Des réunions publiques ainsi que des réunions de travail ont également été organisées en particulier le conseil d'école et le SIVOS ont eu régulièrement à traiter de la réforme des rythmes scolaires et par conséquent du contenu figurant dans le présent PEDT.

Permanence d'accueil des familles (renseignements, inscriptions) :

Des permanences ont lieu tous les lundis de 18h00 à 18h30 à la salle d'activités périscolaires dans le bâtiment de la mairie.
Coordonnées téléphoniques : Christian Pagnot

En fin d'année scolaire, des permanences d'accueil seront proposées aux familles pour les inscriptions de rentrée. Elles se dérouleront durant le mois d'Août.

Voici des indications sur les activités périscolaires et extrascolaires déjà existantes et le nombre d'enfants du territoire concerné par ces activités l'année précédente de la mise en place du PEDT, étant entendu que les indications qui suivent proviennent des statistiques sous l'autorité des francas.

Répartition géographique des enfants :

Communes	Nombre d'enfants inscrits	En pourcentage
Pouilley-Français	74	69.16%
Villers-Buzon	13	12.15%
Vaux les Prés	14	13.08%
Mazerolles le Salin	6	5.61%

3.5. Exemple d'activités proposées dans les cadres des TAP :

Afin de répondre aux objectifs, divers ateliers ont été mis en place. Ils sont organisés à Pouilley-Français à la Maison pour tous et à la salle des francas.

Chaque année scolaire est divisée en 5 périodes allant de vacances à vacances. (Cycle de projets d'environ de 7 semaines). Chaque activité est construite sur l'ensemble d'une période avec l'équipe d'animation.

Afin de proposer un parcours construit et cohérent, l'inscription de l'enfant est obligatoire pour la totalité de la période.



	Vendredi 13 mars	Vendredi 20 mars	Vendredi 27 mars	Vendredi 3 avril	Vendredi 10 avril	Vendredi 17 avril	Vendredi 24 avril
Pour les maternels	Temps calme et détente. Petites histoires						
	Boîte à bijoux	La bougie dans sa coquille	Brochettes de fruits, la danse des fruits	Méli-mélo	En route pour le pouillaiier, petite rando à la ferme	Marionnettes dinosaures	Ma cabane au Canada
Pour les élémentaires	Contes sur fresque, les personnages célèbres	Graine de curieux, graine de jardinier	L'affaire est dans le sac, réalisation de sacs en feutrine	Quoi de neuf ?	En forêt avec M. Faivre. Rencontre avec un spécialiste des hirondelles	Chouquettes en folie !	Bouuum costumée et goûter avec les parents à 16h30

N.B : Chaque vendredi, nous accorderons une place importante au repos des petits. (temps calme, repos, jeux collectifs)

Moyens matériels à disposition :

- Maison pour tous de Pouilley-Français,
- Centre de loisirs,
- La bibliothèque de Pouilley-Français,
- Locaux scolaires,
- Stade de Pouilley-Français

IV – Le contrat enfance jeunesse, un partenariat avec la CAF du Doubs :

Pour consolider sa politique enfance-jeunesse, le Sivos de Villers Buzon est signataire d'un contrat enfance-jeunesse avec la CAF du Doubs. Celui-ci s'inscrit dans un partenariat qui vise à accompagner financièrement la collectivité dans le développement des loisirs enfance-jeunesse sur son territoire.

En 2015, le Sivos de Villers Buzon renouvelle son contrat avec la CAF du DOUBS pour les années 2015-2018.

La volonté des élus des 4 communes a été de conserver les taux d'encadrement des enfants, sans aucun assouplissement.

Quotients familiaux	Statistiques CAF 2013			
	Nombre d'allocataires	Nombre de familles allocataires	Nombre d'enfants à charge	% Nombre de familles allocataires
De 0 à 550	23	11	24	0.07%
De 551 à 750	21	17	37	0.09%
De 751 à 850	13	13	28	0.07%
De 851 à 1000	19	19	49	0.10%
1001 et +	73	73	134	0.42%
indéterminé	45	44	90	0.25%

V – La réforme des rythmes scolaires :

5.1. Cadre réglementaire de la réforme :

La réforme engagée par le gouvernement dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République entraîne une nouvelle organisation du temps scolaire de l'enfant telle que précisée dans le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013.

La réussite des enfants à l'école dépend largement des conditions dans lesquelles se déroulent leurs apprentissages. C'est pourquoi la réforme a pour objectif d'assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant en permettant une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire et en favorisant la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen.

La nouvelle organisation prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, créant de nouvelles plages horaires dévolues aux activités périscolaires.

Cette réorganisation impacte fortement la vie des enfants, mais également celle de leurs parents, en modifiant le rythme et les contenus éducatifs de la semaine. Les services de l'Etat accompagnent la mise en œuvre de la réforme en soutenant les accueils de loisirs périscolaires déclarés offrant aux familles des services de qualité

Avec l'entrée en vigueur, le 1er janvier, de la loi de finances pour 2015, le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires devient un véritable fonds pérenne de soutien aux communes et aux établissements de coopération intercommunale (EPCI) pour l'organisation des activités périscolaires.

A compter de l'année scolaire 2015-2016, l'accompagnement financier de l'Etat sera assuré pour toutes les communes ou EPCI dont le PEDT sera établi et valide.

Les textes de référence :

- Décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires modifiant le code de l'éducation.
- Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (elle réaffirme les enjeux des rythmes dans son rapport annexe)
- Le décret N°2014-457 du 7 mai 2014 qui autorise des expérimentations relatives a l'organisation des rythmes dans le cadre de projets concertés avec pour centres les intérêts de l'enfant.

5.2. Contraintes du territoire :

Afin de permettre aux enfants de mieux apprendre tout en garantissant le bénéfice d'un temps périscolaire de qualité, la collectivité éducative a souhaité sur proposition conjointe du SIVOS et du conseil d'école, s'inscrire pleinement dans le dispositif

d'expérimentation relative à l'organisation des rythmes scolaires du Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014.

Le choix opéré de 8 demi-journées d'enseignement avec l'après-midi du vendredi consacré exclusivement à un temps d'activité périscolaire, résulte d'une volonté forte des élus du SIVOS, du corps enseignant et des parents d'élèves.

L'objectif recherché est de satisfaire à l'exigence de cohérence et de continuité éducative tout en prenant en compte les contraintes qui sont celles d'une École répartie sur des communes distantes de plusieurs kilomètres et faiblement pourvues en infrastructures de loisirs.

En outre, l'accueil de loisirs sur un site unique permet d'éviter la multiplication des postes d'animateurs et du matériel d'animation pour chaque site en assurant une cohérence et une pertinence dans la politique d'achat de nouveaux matériels. Les transports permettent aux enfants inscrits d'accéder aux TAP d'une façon très simple et régulière et sans contraintes de voyages supplémentaires pour les parents.

1) Garantir un accueil périscolaire en toute sécurité

Hors des locaux accueillant les classes, les communes de Villers-Buzon, Mazerolles-Le-Salin et Vaux Les Prés ne disposent pas d'infrastructures adaptées à l'accueil de loisirs suffisantes pour accueillir dans des conditions de sécurité optimales les enfants de chaque classe : absence de locaux disponibles attenants aux classes, accès aux salles de loisirs communales indisponibles ou nécessitant des traversées de route...

Le choix s'est donc très vite porté sur le site de Pouilley Français, ce dernier présentant toutes les garanties de capacité et de sécurité nécessaires.

2) Garantir une offre d'activité permettant d' « apprendre autrement »

Garantir une offre large et diversifiée d'activités est indispensable pour que chaque enfant puisse trouver un terrain d'épanouissement et de mise en valeur en dehors des temps d'enseignement classiques.

Le choix de consacrer une demi-journée au TAP rend possible des activités ou sorties nécessitant des temps de déplacement ou de mise en place plus conséquents ; activités ou projets que ne pourraient permettre des TAP réduits à 45 minutes ou 1h30.

Le TAP prend alors tout son sens en permettant des activités axées sur la découverte et l'ouverture : projets développement durable avec sorties nature, jeux collectifs au stade de Pouilley-Français...

Une durée suffisante est d'ailleurs nécessaire afin de pouvoir absorber les temps de transports inter-sites, de pré-accueil et de mise en place, tout en gardant un temps effectif pleinement consacré au déroulement de l'activité.

C'est le préalable indispensable afin de faire du TAP un réel temps pour apprendre différemment par le loisir et non seulement un temps de « garde » de quelques dizaines de minutes imputé par le temps de transport.

3) Favoriser le partage et l'échange

Le partage et l'échange sont au cœur de la structuration de l'enfant en groupe puis en société. Le choix d'un site unique pour accueillir les enfants doit favoriser la rencontre, le partage, et l'échange entre les enfants d'âges variables, de niveaux et de classes différentes.

Essentiellement habitués à évoluer dans un environnement rural parfois dans le microcosme d'une classe, ce temps doit permettre aux enfants d'évoluer et de s'adapter dans un collectif plus important afin de mieux préparer le passage clé vers le collège.

4) Respect du rythme de l'enfant

Depuis le début, nous avons voulu respecter une régularité avec l'école qui propose la sieste en début d'après-midi aux petites sections enfantines. Il ne fallait pas non plus négliger la fatigue de fin de semaine, et de plus le choix de l'emploi du temps régulier pour l'enfant, et les nouveaux locaux nous offraient cette possibilité : activité repos en début d'après-midi juste après la restauration scolaire (sieste des petits et temps calme),

Organisation de la semaine scolaire :

Grille horaire des classes de Pouilley-Français et du Centre de loisirs périscolaires:

	garderie	bus	apprentissage	bus	cantine	bus	apprentissage	bus	garderie
lundi	7h35 - 8h35	oui	8h45 - 11h45	oui	11h45 - 13h35	oui	13h45 - 16h45	oui	16h45- 18h
mardi	7h35 - 8h35	oui	8h45 - 11h45	oui	11h45 - 13h35	oui	13h45 - 16h45	oui	16h45- 18h
mercredi	7h35 - 8h35	oui	8h45 - 11h45	oui	-	-	-	-	-
jeudi	7h35 - 8h35	oui	8h45 - 11h45	oui	11h45 - 13h35	oui	13h45 - 16h45	oui	16h45- 18h
vendredi	7h35 - 8h35	oui	8h45 - 11h45	oui	11h45- 13h30	oui	TAP 13h30 - 16h30	oui	16h30- 18h

5.3. Principes et valeurs défendues :

- Ecole de la république,
- Principe de laïcité,
- Le mieux vivre ensemble,
- L'accès aux équipements pour tous les enfants.

VI- Mobiliser les acteurs Locaux sur le territoire :

Pour développer en enrichir le projet local, la volonté du comité de pilotage réside dans un travail partenarial plus large. Ainsi quelques acteurs locaux sont sollicités tout au long de l'année :

- Ping (Tennis de table)
- APEL (Association des parents d'élèves)
- LPO
- Bibliothèque
- Trottibus (Halte-garderie itinérante)
- CAR (Club d'auto radiocommandées)
- ACCA (Association de chasse)
- ADSL (Step, pieds poings)
- Comité des fêtes et loisirs
- Foire aux Saveurs d'Automne
- Danse
- Club de l'amitié (3eme âge)
- Tao Kung
- Commission communale des bois et ONF
- Réseaux d'échanges

Certaines communes du SIVOS sont intégrées dans la Communautés de Communes du Val Saint-Vitois, ayant la compétence Petite Enfance et Jeunesse.

Le centre de loisirs périscolaire s'appuie sur ces partenaires locaux, et permet au Trottibus (halte-garderie itinérante de la communauté de communes du val saint Vitois) d'intervenir chaque semaine par des ateliers pédagogiques en direction des petits.

La bibliothèque du village accueille les enfants de façon régulière, tout au long de l'année pour des lectures animées, par petit groupe.

Des entreprises locales ont accueillis les enfants, et ainsi permis de réaliser des animations originales : restaurant dans la commune (visite des cuisines, salle de danse,...), ...

Les partenaires éducatifs plus larges du territoire :

L'Ile aux Pandas : multi accueil de la communauté de communes

Un travail avec l'équipe de la petite enfance de Saint-Vit permettra la conduite d'actions transversales avec les éducatrices (permettre une intégration des enfants quittant le multi-accueil et d'être accueillis à l'école ainsi qu'au périscolaire),

Mise en place d'actions autour de l'éducation à la santé avec l'infirmière du multi-accueil,

Ateliers périscolaires mis en place avec le Trottibus.

L'espace-jeunes de la Communauté de Communes du Val Saint Vitois propose aux enfants de fin de primaire des activités avec les élèves du collège de St Vit (meilleure adaptation des CM2 en vue du collège, futurs 6ème)

VII - Coordination et Pilotage du PEDT :

7.1. Type de coordination :

L'ensemble du suivi et du pilotage du PEDT est assuré par le Président du SIVOS, M. Alain Rousselot.

7.2 Composition du comité de pilotage :

Le comité de pilotage du projet éducatif de territoire est composé :

- D'élus du Sivos,
- D'enseignants,
- Des représentants des parents d'élèves,
- De la direction Francas,
- Direction du périscolaire, équipe pédagogique.
- Les associations locales

Les partenaires institutionnels associés au projet :

- Caisse d'Allocations Familiales du Doubs,
- Inspection Académique,
- Inspecteur de circonscription – Mme Bouiller
- DDCSPP : Direction Départementale de la cohésion sociale et de la Protection des Populations.

7.3. Pilotage envisagé :

Fréquence des rencontres :

Une réunion sera organisée une fois par trimestre avec les membres du comité de pilotage.

Relations école-périscolaire :

Le directeur de l'accueil de loisirs périscolaire sera présent aux conseils d'école, à partir de la rentrée de septembre 2015/2016.

Plusieurs rencontres seront initiées entre la directrice d'école et le directeur du périscolaire lors des temps de « décharge » de manière à faire un point de situation globale entre les différents temps.

7.4. Proposition d'une démarche d'évaluation :

L'évaluation permettra de mesurer les écarts entre le projet initial et le réalisé. Cependant, nous souhaitons que l'évaluation porte sur les éléments suivants :

Evaluation quantitative :

- Nombre d'enfants différents inscrits à l'année,
- Moyenne de fréquentation par cycle d'activités,

Evaluation qualitative :

- Echange avec les enfants à l'aide d'une grille de d'évaluation,
- Enquête de satisfaction en direction des familles,
- Retour des
- Retour de l'expérience de l'équipe d'animation,

L'évaluation sera travaillée en comité de pilotage, élaboration des questionnaires, suivi des effectifs et actions correctives.

7.5. Durée du PEDT :

Le PEDT sera signé pour une durée de 3 ans, de 2015 à 2018.

Annexes

- Organisation- horaires – plaquettes d'informations aux familles
- Règlement intérieur du périscolaire
- Contenu du programme éducatif périscolaire

Photos souvenirs d'activités en 2014/2015 :



